Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 12/03/2025



ID: 039-213903651-20250311-2025_11-DE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE MONT S/S VAUDREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	12	13

<u>Présents</u>: Bernard BERTHAUD, Stéphanie FAIVRE, Bernard FRAIZIER,

Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Nicolas KOEHREN, Thomas HUMBLOT, Arnaud LAVIGNE, Christian MAGDELAINE,

Didier MOMBOBIER, Christian SAINTHOT et Solène VILLET.

<u>Date de Convocation</u>:

27/02/2025

<u>Absents</u>: Marie-Hélène BILLOT, Sylvain CROZE et Marie-Anne

SALVADORI

<u>Date d'Affichage</u>:

12/03/2025

<u>Pouvoir</u>:

Marie-Hélène BILLOT pour Paulette GIANCATARINO

N°: 2025/11

OBJET:

Arrêt des zones d'accélération des énergies renouvelables Secrétaire de séance : Liliane GOY

Vu la loi nº 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Madame le Maire, après avoir consulté en date du 19 février 2025 les organes délibérants de l'EPCI dont il est membre, à savoir la Communauté de Communes du Val d'Amour, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 13 février 2025 au 10 mars 2025 selon les modalités suivantes :

- Un recueil des avis a été mis à disposition du public en mairie
- La publicité a été réalisée via les panneaux lumineux, le site, la page Facebook, des affiches et Intramuros
- Les remarques pouvaient en outre être formulées par courriel ou courrier
- Une seule contribution est recensée

Les zones concernées sont les suivantes :

- **Eolien** parcelles de bois communales 855.33 ha plan joint
- Solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières totalité de la zone urbanisée et/ou urbanisable de la commune 149.07 ha plan joint
- **Solaire photovoltaïques au sol** parking Pointelin, Parking Pactet et Ancienne Décharge 0.18+0.26+0.87 = 1.31 ha plan joint
- **Bois énergie : -** cœur du village 2.56 ha plan joint.

Madame la Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 12/03/2025



ID: 039-213903651-20250311-2025_11-DE

Suite à l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Madame Elisabeth SEVENIER-MULLER, sous-préfète de l'arrondissement de Lons-Le-Saunier et Référente préfectorale unique (RPU) sous forme cartographiques (SIG) sur le portail https://planification.climat-energie.gouv.fr/.

Ainsi fait et délibéré à la date susdite, Et ont signé au registre les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

La Maire,

Paulette GIANCATARINO